

Un programme sanitaire scolaire comprend l'enseignement de l'hygiène et poursuit des œuvres alimentaires telles que la distribution de lait en poudre au chocolat et d'huile de foie de morue. Des services d'hygiène dentaire sont mis à la disposition des écoliers par une clinique provinciale de Saint-Jean et par une clinique dentaire flottante tenue par la Croix-Rouge cadette dans la région de Bonne-Bay.

Le ministère dirige un hôpital général, deux sanatoriums pour tuberculeux et un hôpital pour maladies mentales et maladies nerveuses. Les hôpitaux privés reçoivent tant par jour pour les malades à la charge du ministère et, dans certaines régions excentriques, d'importantes subventions provinciales.

Le plan des *hôpitaux-villas* fonctionne d'après le régime du paiement anticipé et vise à desservir la population des régions éloignées, soit à assurer le service hospitalier à approximativement 150,000 personnes et les soins médicaux à domicile à environ 100,000. Le plan utilise 17 petits hôpitaux provinciaux qui totalisent environ 430 lits et possèdent pour la plupart des services de laboratoire et de radiologie. Les médecins sanitaires et les postes soignants des localités avoisinantes complètent les services des hôpitaux. Un paiement d'avance de \$15 par année pour les chefs de famille et de \$7.50 pour chaque adulte célibataire donne droit aux cotisants à des services de diagnostic et de traitement aux dispensaires, aux visites à domicile du médecin et à l'hospitalisation, au besoin, dans la plupart des hôpitaux-villas ou, s'il le faut, à l'hôpital général de Saint-Jean ou hors de la province. Seuls les accouchements compliqués bénéficient de l'hospitalisation. Dans trois régions, pour avoir droit aux services médicaux en dehors des hôpitaux, il faut payer une prime en surplus. Dans les régions non desservies par les médecins, des services soignants sont assurés moyennant une petite cotisation annuelle. En général, la province défraie les soins médicaux et hospitaliers donnés aux indigents, mais les bénéficiaires de programmes comme le programme fédéral de Sécurité de la vieillesse sont habituellement tenus de verser une cotisation dans les régions dotées d'hôpitaux-villas.

Île-du-Prince-Édouard.—La Division de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social comprend les services suivants: soins de santé publique, nutrition, génie sanitaire, hygiène dentaire, laboratoires, lutte antivénérienne, lutte anticancéreuse, lutte antituberculeuse, hygiène mentale et statistique de l'état civil.

Des services de soins de santé publique généralisés sont dirigés par dix infirmières régionales et des services sanitaires sont assurés sous la direction d'un ingénieur sanitaire par trois inspecteurs. Des traitements dentaires gratuits sont donnés aux jeunes nécessiteux dans les cliniques permanentes de Charlottetown et de Summerside et aux écoliers de première année dans les régions rurales par deux cliniques roulantes. On décentralise les services de laboratoire par l'établissement, dans les grands hôpitaux, de succursales qui demeurent sous la surveillance du laboratoire central de Charlottetown. Une clinique antivénérienne existe à Charlottetown.

Un service de diagnostic pour tuberculeux est fourni gratuitement par deux cliniques permanentes et une unité mobile dirigée par la Division de la lutte antituberculeuse; de plus, une installation mobile de radiologie a été donnée par la Ligue antituberculeuse. Au sanatorium provincial de Charlottetown, les traitements, bien que non absolument gratuits, sont fortement subventionnés par la province; il existe un service de cours de réadaptation et un service de placement. Une sec-